



CC Terre Lorraine du Longuyonnais (Siren : 200043693)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Longuyon
Arrondissement	Briey
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/04/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Pierre JACQUE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	51 rue Augistrou
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	54260 LONGUYON
Téléphone	03 .8 2. 44 .5 5. 00
Fax	03 .8 2. 26 .5 8. 69
Courriel	com-com-longuyon@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 041
Densité moyenne	65,83

Périmètre

Nombre total de communes membres : 27

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
54	Allondrelle-la-Malmaison (215400110)	622
54	Baslieux (215400490)	593
54	Bazailles (215400565)	157
54	Beuveille (215400672)	791
54	Boismont (215400813)	463
54	Charency-Vezin (215401183)	667
54	Colmey (215401340)	280
54	Doncourt-lès-Longuyon (215401720)	304
54	Epiez-sur-Chiers (215401787)	186
54	Fresnois-la-Montagne (215402124)	424
54	Grand-Failly (215402363)	317
54	Han-devant-Pierrepont (215408048)	145
54	Longuyon (215403221)	5 627
54	Montigny-sur-Chiers (215403783)	495
54	Othe (215404120)	31
54	Petit-Failly (215404203)	89
54	Pierrepont (215404286)	898
54	Saint-Jean-lès-Longuyon (215404765)	409
54	Saint-Pancré (215404856)	326
54	Saint-Supplet (215404898)	171
54	Tellancourt (215405143)	572
54	Ville-au-Montois (215405689)	273
54	Ville-Houdlémont (215405721)	663
54	Villers-la-Chèvre (215405747)	590
54	Villers-le-Rond (215405762)	100
54	Villette (215405820)	189
54	Viviers-sur-Chiers (215405903)	659

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
<i>Création d'une zone de développement éolien</i>

Environnement et cadre de vie

- Assainissement collectif

Prendre en charge l'assainissement collectif, c'est à dire la collecte et le traitement des eaux pluviales et des eaux usées des zone urbanisées comprises dans le périmètre du zonage d'assainissement collectif.

- Assainissement non collectif

Etudier la prise en charge de l'assainissement individuel de l'ensemble des communes de la communauté de communes. La communauté de communes suivra l'évolution de ce service sur l'ensembles des communes de son périmètre. Elle étudiera les possibilités d'assumer des réalisations nécessaires à la mise en place de ce service sur son territoire

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Création et exploitation des déchetteries

- Autres actions environnementales

Travailler à l'élaboration d'itinéraires pour véhicules motorisés,- Préserver, surveiller, gérer les milieux naturels d'intérêt communautaire.- Étudier le potentiel de mise en valeur des cours d'eau traversant le territoire communautaire sans interférer avec les études réalisées par les structures intercommunales existantes.- Encourager le développement des énergies renouvelables (bois énergie, énergie solaire, énergie éolienne, géothermie),- Information et sensibilisation du public visant à assurer la préservation de l'environnement et la réhabilitation et mise en valeur des paysages naturels, ruraux et urbains,- Promouvoir l'acquisition des composteurs et des récupérateurs d'eau de pluie,- Étudier et promouvoir une gestion communautaire de la collecte et le traitement des déchets ménagers.-Achat et vente de composteurs et récupérateurs d'eau- Soutien de toute action de bonne gestion de l'espace, de préservation, de réhabilitation et de mise en valeur des paysages naturels et urbains, - Promouvoir une OPAV,- Élaborer un plan de paysage,- Préservation des vergers familiaux,- Création de haies pour la protection de la faune sauvage,

Sanitaires et social

- Action sociale

- Étudier la possibilité de mettre en place un service de portage de repas et de courses à domicile,- Étudier la possibilité d'organiser un service de transport à la demande

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Création et gestion de zones d'activités d'activités structurantes à l'échelle de la communauté de communes

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Favoriser le maintien, l'environnement et l'accueil des entreprises par la préparation et l'aménagement de terrains et des aides administratives pour obtenir les soutiens financiers éventuels.- Aider et conseiller les entrepreneurs potentiels par la création d'entreprises sur le territoire communautaire,- Soutenir techniquement voire financièrement les projets de développements agricoles, artisanaux, commerciaux, industriels et les projets d'installation de nouvelles entreprises,- Recensement de l'offre et de la demande en locaux d'activités autres qu'industrielles à louer et à vendre enregistrées sur le territoire communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Etudier la prise en charge des écoles maternelles et primaires de l'ensembles des communes de la CC. dans un souci d'apporter un service et de maintenir les écoles existantes dans les communes.

- Activités péri-scolaires

La CC prendra en charge la construction et le fonctionnement d'un crèche et d'une halte garderie à gestion parentale

- Activités culturelles ou socioculturelles

- La communauté de communes cherchera à promouvoir la pratique théâtrale ou musicale et la fréquentation cinématographique par l'intermédiaire de structures existantes,- Organisation de manifestations et spectacles culturels d'intérêt territorial (théâtres, variétés, cinémas concerts) ou s'inscrivant dans un partenariat frontalier.- Aménagement, création de tous les outils nécessaires à la mise en place sur le territoire de la communauté de communes d'une politique

culturelle à l'exception de leur gestion. - Bibliothèques - méditahèques- Concerts JMF (Jeunesses Musicales de France)
- Activités sportives Favoriser une politique d'animation culturelle et sportive à l'échelle communautaire
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme Soutenir toute action de bonne gestion de l'espace, de préservation, de réhabilitation et de mise en valeur des paysages naturels et urbains, en particulier les communes qui souhaitent définir un projet de développement villageois
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie - Prendre en charge la voirie communale hors agglomération.
Développement touristique
- Tourisme - Mettre en place une politique de développement touristique à l'échelle de la communauté de communes, - Création de sentiers de découvertes, - Mise en place de panneaux d'identité de territoire sur chaque commune membre, - Appui technique voire financier aux projets d'investissements des sites touristiques du territoire communautaire, - Soutien à l'opération « Graines de Paysages ». - Restauration et valorisation du petit patrimoine et des sites ayant un intérêt topographique - Fonctionnement de l'office du tourisme - Promotion et valorisation des atouts touristiques du territoire - Mise en place de parcours touristiques - Aide à la création de chambres d'hôtes et de tables d'hôtes, de fermes de découvertes et fermes auberges.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - Étudier le marché du logement et développer des outils du suivi du marché sur le territoire communautaire, - Recensement de l'offre et de la demande en logements à louer et à vendre enregistrés sur le territoire communautaire,
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Mise en œuvre d'actions communautaires concourant à l'amélioration de l'habitat tant au niveau quantitatif que qualitatif, - Négociation et gestion de procédures habitat de dimension intercommunale de type OPAH ou opération régionale post OPAH, - Incitation au ravalement de façades - Conduite des opérations de requalification urbaine
Autres
- NTIC (Internet, câble...) - Favoriser le développement et l'accès aux NTIC,
- Autres - Réaliser la digitalisation du cadastre sur le territoire communautaire. - Favoriser la préservation des races anciennes de volailles, - Installer un rucher école avec les Apiculteurs amateurs.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
54	Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif de Meurthe et Moselle (255403685)	SM fermé	234 497

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)